

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Du Lundi 15 Juillet 2019

Procès-verbal

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 9 Juillet 2019, s'est réuni au lieu habituel de ses séances le Lundi 15 Juillet 2019 à 20h00 sous la présidence de son Maire, M. VIONNET Xavier.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes BEJEANNIN Adeline – LOYE Alexandra – VALLET Annie
Mrs VIONNET Xavier – BARTHELET Jérôme – BESCHET Bernard – BESCHET Cédric –
COURVOISIER Emmanuel – NICOD Pierre – TISSOT Jacques

ABSENTS REPRÉSENTÉS AVEC POUVOIR :

Mme DROZ-BARTHOLET Ariane à M BESCHET Bernard
M FATON François à Mme VALLET Annie
M GETE Emmanuel à Mme LOYE Alexandra
M LAMBERT Laurent à M NICOD Pierre
M LANQUETIN à M VIONNET Xavier

ABSENCE EXCUSÉE :

CONSEIL MUNICIPAL :

Mme LOYE a été nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal présente toutes ses condoléances à M Pascal LANQUETIN pour le décès de sa maman.

Monsieur le Maire présente M Charles Rousset, nouveau secrétaire de mairie, lui souhaite la bienvenue dans son nouveau poste et dans notre village.

I) ACCORD LOCAL : COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 2020-2026 :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'accord local du conseil communautaire de juin 2019. Pour notre commune, nous passerions de 2 à 3 conseillers communautaires.

Le conseil municipal doit se prononcer sur cet accord local.

Le conseil municipal, après débat, décide à l'unanimité d'accepter l'accord local du conseil communautaire de la communauté de commune du plateau de Frasne et du Val du Drugeon.

II) DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE CASE AU COLUMBARIUM DU CIMETIERE PAR M ET MME PIERRE ROTA :

M et Mme Pierre ROTA rue de l'Eglise ont adressé une demande pour l'acquisition d'une case et de la concession au columbarium du Cimetière. Il reste 2 places disponibles : les numéros 2 et 4 du carré 6.

Le conseil municipal, après débat, décide à l'unanimité d'accepter la demande de M et Mme Pierre ROTA d'acquisition d'une case, pour un montant de 812.50€, et de la concession, pour un montant de 50€, au columbarium, et décide l'attribution de l'emplacement n°2 du carré 6.

III) COMPTE RENDU DE LA COMMISSION BOIS DU 27 JUIN 2019 :

Monsieur NICOD présente au conseil municipal le compte rendu de la commission Bois du 27 Juin, notamment concernant les chablis et les travaux. A l'heure actuelle, la question du volume reste en suspens car du retard a été pris dans l'évaluation. Un courrier sera adressé à l'ONF à ce sujet.

Une nouvelle commission sera organisée dès que davantage d'informations sur les volumes seront connues. M NICOD informe également le conseil que l'agent ONF a signalé une augmentation du nombre de 4x4 non professionnels fréquentant les chemins forestiers.

IV) COMPTE RENDU DE LA COMMISSION BÂTIMENTS-FINANCES DU 10 JUILLET 2019

À la suite de la demande de Mme Setzu, gérante de la micro crèche Histoire de mômes, d'acquérir les locaux par le biais d'un crédit-bail, Monsieur le Maire et Monsieur Nicod ont rencontré Maître Lance, notaire à Pontarlier. Une réunion de la commission bâtiments-finance a également eu lieu le 10 Juillet à ce sujet. Monsieur le Maire rend compte des discussions de cette commission :

L'estimation du bien reste complexe à établir, et doit tenir compte de la valeur vénale des locaux, des travaux réalisés pour la micro-crèche et du bilan des subventions obtenues.

Le Conseil Municipal, après débat, décide, de poursuivre les réflexions pour avancer sur ce dossier.

V) RÉFECTION DE LA ROUTE SITUÉE ENTRE LE 22 ET 24 GRAND ROUTE :

Mme Marie Noelle GIROD, 24 Grand Route nous a informé du mauvais état de la route communale entre le 22 et le 24 Grand Route. Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'effectivement la chaussée est défoncée à cet endroit suite au passage du chasse-neige. Un devis de la SN Saulnier est présenté au conseil municipal, qui doit se prononcer sur ces travaux.

Le Conseil Municipal, après débat, décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de la société SN Saulnier pour exécuter ces travaux.

VI) PROJET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE RUE CHARGEVIN :

Après la rencontre du gérant de la société Global Signalisation courant juin, pour les travaux de marquage au sol habituels sur la commune, et suite à la demande de certains parents d'élèves de matérialiser un cheminement piéton pour accéder à l'école, Monsieur le Maire présente un devis de cette société, matérialisant un chemin entre le 4 rue Chargevin et l'école.

Le Conseil Municipal, après débat, décide de poursuivre l'étude de ce dossier en envisageant différentes solutions. Une commission sera organisée en ce sens.

VII) REMBOURSEMENT CADEAU DES ANCIENS A MME DROZ-BARTHOLET :

M. Le Maire informe le conseil municipal du paiement par Mme Droz-Bartholet de la facture pour un cadeau des anciens. Il convient de délibérer afin de pouvoir effectuer le remboursement de ce cadeau.

Le Conseil Municipal, après débat, décide, à l'unanimité, d'accorder le remboursement du cadeau des anciens à Mme Droz-Bartholet.

QUESTIONS DIVERSES :

Mme LOYE informe le conseil municipal que les travaux à la Poste sont désormais terminés. M le Maire précise qu'une inauguration aura lieu prochainement.

M le Maire informe le conseil des points suivants :

- Le bornage du captage de la source de la Clusette et des pompes a été réalisé.
- Tous les propriétaires ont donné leur accord pour la vente du terrain destiné au périmètre immédiat, dans le cadre de la protection de la source et de la station de pompage.
- Le transfert de la compétence eau potable à la communauté de commune Frasnè Drugeon a été validé par 9 communes sur 10. Celui-ci sera donc effectif au 1^{er} janvier 2020.
- Le chalet de chasse a brûlé et le mur de la station de pompage a été tagué.

Fin de la séance à 22h20

